

RÈGLEMENT NUMÉRO 171-18

VISANT LA MISE À JOUR DES TARIFS

SECTION I OBJET

1. Le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services*.

SECTION II DISPOSITIONS MODIFICATIVES

Les mariages

2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de la mention « *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe* (RLRQ, chapitre T-16, r. 9) » par la mention « *Tarif judiciaire en matière civile* (RLRQ, chapitre T-16, r. 10) ».

Services professionnels

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant « 100 \$ » par « 110 \$ ».

4. L'article 5.1 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant « 58 \$ » par « 59 \$ ».

5. L'article 5.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant « 60 \$ » par « 70 \$ ».

6. L'article 5.2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant « 170 \$ » par « 182 \$ ».

Écocentre – Personne physique

7. L'article 5.3 est modifié par le remplacement de la mention « tel que décrit dans le tableau » par la mention « tels que décrits dans les tableaux ».

8. L'article 5.3 est modifié par l'ajout du « Tableau II Tarification pour les pneus jantés » qui est inséré sous le « Tableau I » du même article, se lisant comme suit :

Tableau II Tarification pneus jantés	
Démantèlement de pneus standards de moins de 36 pouces	5 \$ / unité
Petits pneus nécessitant un démontage manuel ou une découpe (trop petits pour la machine à pneus)	10 \$ / unité
Pneus de toute taille nécessitant une découpe manuelle	10 \$ / unité
Démantèlement de pneus de grand format de 36 pouces et plus	50 \$ / unité

9. Le premier alinéa de l'article 5.3.2 est modifié par l'ajout de la mention « sans jantes » après les mots « les pneus d'automobiles ».

10. Le premier alinéa de l'article 5.3.2 est modifié par l'ajout de la mention « les plastiques agricoles » après les mots « les appareils réfrigérants ».

Écocentre – Institution, commerce ou industrie

11. L'article 5.4 est modifié par le remplacement de la mention « Tableau II » par la mention « Tableau III ».

12. L'article 5.4 est modifié par l'ajout du « Tableau IV Tarification pour les pneus jantés » qui est inséré sous le « Tableau III » du même article, se lisant comme suit :

Tableau IV Tarification pour les pneus jantés	
Démantèlement de pneus standards de moins de 36 pouces	5 \$ / unité
Petits pneus nécessitant un démontage manuel ou une découpe (trop petits pour la machine à pneus)	10 \$ / unité
Pneus de toute taille nécessitant une découpe manuelle	10 \$ / unité
Démantèlement de pneus de grand format de 36 pouces et plus	50 \$ / unité

13. L'article 5.4.2 est modifié par l'ajout de la mention « sans jantes » après les mots « les pneus d'automobiles ».

14. L'article 5.4.2 est modifié par l'ajout de la mention « et plastiques agricoles » après les mots « provenant de ICI ».

15. L'article 5.4.4 est modifié par le remplacement de la mention « Tableau IV » par la mention « Tableau V ».

SECTION III ENTRÉE EN VIGUEUR

16. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ

_____(signé)_____
Daniel Plouffe
Préfet

_____(signé)_____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

COPIE certifiée conforme
À Verchères, le 23 décembre 2024

Sylvain Berthiaume
Sylvain Berthiaume (Dec 23, 2024 13:47 EST)
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion le : 14 novembre 2024
Adopté le : 12 décembre 2024
Avis public d'adoption : 23 décembre 2024
Entrée en vigueur le : 1^{er} janvier 2025






se_20241212_9.1_reglement_mod

Final Audit Report

2024-12-23

Created:	2024-12-23
By:	Annie-Claude Martel (amartel@margueritedyouville.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAATQAaX6tanbjUu44bqOGF3PTspQe5elu6

"se_20241212_9.1_reglement_mod" History

-  Document created by Annie-Claude Martel (amartel@margueritedyouville.ca)
2024-12-23 - 6:42:50 PM GMT
-  Document emailed to Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca) for signature
2024-12-23 - 6:42:54 PM GMT
-  Email viewed by Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca)
2024-12-23 - 6:46:31 PM GMT
-  Document e-signed by Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca)
Signature Date: 2024-12-23 - 6:47:04 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2024-12-23 - 6:47:04 PM GMT